



APPEL D'OFFRES PLATEFORMES IBiSA 2023

Modalités de l'appel d'offres

A qui s'adresse l'appel d'offres ?

L'appel d'offres Plateformes IBiSA 2023 s'adresse :

- A toutes les plateformes répertoriées dans l'annuaire IBiSA à **jour sur leurs précédents contrats** IBiSA (précédent financement dépensé ou engagé à la date de la tenue du Co-Dir).
NB : Les plateformes ayant obtenu un financement à l'appel 2022 ne sont pas éligibles.
- Aux plateformes souhaitant obtenir une labellisation IBiSA.
NB 1 : Les plateformes faisant partie d'infrastructures nationales, et devant à ce titre être labellisées, doivent présenter un dossier de demande de labellisation.
NB 2 : Tout changement de périmètre avec l'intégration ou la suppression d'activités dans une plateforme nécessite une nouvelle demande de labellisation.

Action Exposome (année 2)

Cette action est destinée à favoriser le développement de plateformes permettant l'accès à des méthodologies et technologies spécifiques pour mesurer les différents paramètres de l'exposome. Une fraction du budget du GIS IBiSA pourra être dédiée au soutien de plateformes impliquées dans ce domaine. Ces financements pourront concerner la mise en place de réseaux et/ou des investissements nécessaires au développement de l'activité de service proposée à la communauté. Concernant le domaine spécifique de l'exposome chimique, une attention particulière pourra être donnée à la mise en place de liens avec l'infrastructure nationale France Exposome. Les dossiers concernés suivront la même procédure que les premières demandes de labellisation.

Modalités et calendrier de l'appel d'offres

Les plateformes déjà labellisées devront, avant le **18 avril à minuit** :

- Actualiser leurs informations en ligne sur le site web du GIS IBiSA (www.ibisa.net), concernant l'organisation et les services de la plateforme.

- Déposer sur le site un dossier scientifique, qui décrit la stratégie scientifique et les développements méthodologiques ainsi que la demande d'équipement.

Les plateformes non encore labellisées, qui souhaitent obtenir un label et un financement IBISA en 2023, devront, avant le **20 mars à minuit** :

- Compléter un dossier en ligne sur le site web. Ce dossier en ligne constitue le dossier de présélection et les résultats de cette présélection seront communiqués à compter du **24 mars 2023**.
- Les plateformes présélectionnées devront déposer un dossier scientifique complet avant le **18 avril à minuit**.

NB : Une présélection n'équivaut ni à un label, ni à une promesse de financement en 2023. Après la présélection un retour sera fait aux plateformes pour les guider dans la préparation de leur dossier. Labels et financements ne seront accordés qu'après étude du dossier scientifique et visite par des membres du conseil scientifique (CS).

Le conseil scientifique remettra ses recommandations au comité directeur (Co-Dir) qui fera connaître sa décision de label/soutien en **novembre 2023**.

	20 mars 2023 Deadline 1	23 mars 2023 Présélection	18 avril 2023 Deadline 2	Avril 2023 à Octobre 2023	Novembre 2023
Demandes de labellisation	Création d'un dossier en ligne	Présélection par le conseil scientifique	Dépôt d'un dossier scientifique pour les plateformes présélectionnées	Organisation de visites sur sites Possibilité pour les plateformes	Décision du comité directeur et retours aux plateformes
Plateformes labellisées			Actualisation du dossier en ligne + Dépôt d'un dossier scientifique	d'actualiser leur plan de financement et l'état d'avancement des précédentes conventions	

Rappel : Le conseil scientifique Plateformes d'IBISA et le comité d'évaluation de l'appel à projets Équipements de l'ITMO Cancer Aviesan se coordonnent. Un même dossier ne peut donc être déposé aux deux appels pour deux financements indépendants. Cependant, des co-financements sont envisageables pour des demandes d'équipements lourds sous réserve de remplir certains critères pour les montants demandés (voir détails dans l'appel à projets ITMO Cancer Aviesan). Les plateformes prévoyant d'appliquer à l'appel à projets de l'ITMO Cancer Aviesan 2023 devront donc, pour pouvoir s'y présenter avec un co-financement IBISA, postuler à l'appel d'offres IBISA 2023, et indiquer dans le dossier IBISA leur intention de postuler à l'appel à projets ITMO Cancer Aviesan 2023.

Renouvellement des labels

Le renouvellement des labels IBISA se fait lors d'une réponse à l'appel d'offres annuel. Une plateforme n'ayant pas déposé de demandes de financements depuis plus de 5 ans pourra être visitée par le conseil scientifique pour le renouvellement de son label.

Évaluation des plateformes multisites

La structuration progressive des moyens de mesure a vu émerger, au fil des années, l'apparition de grandes plateformes multisites regroupant de nombreux plateaux dans un domaine donné. L'analyse de ces structures par le conseil scientifique prendra en compte en particulier **i) la plus-value** apportée par l'existence de ces structures, et **ii) la conformité de chacune des composantes** de ces plateformes au regard de la [charte IBiSA](#), en particulier de leur ouverture.

Contacts

Questions sur les modalités de l'appel d'offres : Agnès Ndiayé, gestionnaire du GIS IBiSA, agnes.ndiaye@inrae.fr

Questions liées au fonctionnement du site : Stéphane Dorschner, webmaster, ibisa@ibisa.net



APPEL D'OFFRES PLATEFORMES IBiSA 2023

Modalités d'examen des projets déposés

Composition des dossiers de candidature

Le dossier de candidature comporte deux parties :

- Un dossier à remplir en ligne sur le site web, qui comporte des informations sur l'organisation et les services de la plateforme. Il est le seul nécessaire pour l'étape de présélection des premières demandes de labellisation et doit être actualisé pour les plateformes déjà labellisées. Ces informations en ligne peuvent être actualisées en permanence par les plateformes labellisées, et alimentent la base de données du GIS IBiSA.
- Un dossier scientifique, qui décrit la stratégie scientifique et les développements méthodologiques de la plateforme ainsi que son projet d'acquisition d'équipements.

Ces informations en ligne constituent le dossier de présélection pour les plateformes non labellisées et sont examinées par les membres du conseil scientifique. Si l'avis du conseil scientifique est positif, les plateformes présélectionnées devront déposer un dossier scientifique et suivre une procédure identique aux plateformes candidates déjà labellisées (voir plus bas).

Le dossier scientifique est expertisé par deux membres rapporteurs du conseil scientifique et envoyé à deux experts externes dont au moins un exerçant à l'étranger. Ce dossier est complété par un document contenant des informations extraites du dossier rempli en ligne mentionné ci-dessus. Les experts externes évaluent la qualité des projets scientifiques réalisés ou programmés sur la plateforme et la pertinence de la demande d'équipement et de financement. Une visite sur site est effectuée par les membres du conseil scientifique afin de discuter des activités de la plateforme au regard de la [charte IBiSA](#).

À l'issue de cette visite sur site, et au vu de l'opinion des experts extérieurs sollicités, le conseil scientifique émet des recommandations qui sont transmises au comité directeur pour décision finale sur la labellisation et sur la demande de financement. Dans certains cas un label à deux ans est attribué pour permettre aux plateformes de mieux se conformer à l'ensemble des critères du GIS IBiSA. Un financement y est en général associé.

Questions fréquentes

Qu'est-ce qu'IBiSA soutient ?

IBiSA attribue des subventions d'aide à l'achat d'équipements coûteux. Les dossiers prévoyant des cofinancements pour ces achats (instituts, régions, organisations caritatives...) seront privilégiés. IBiSA peut exceptionnellement financer des contrats à durée déterminée (CDD), mais uniquement pour aider au développement de méthodologies innovantes sur les plateformes. Les projets de recherche, qui pourraient être financés par des appels d'offre classiques d'autres agences (ANR, INCa...) ne sont pas éligibles à un soutien IBiSA. IBiSA peut relayer des demandes en ITA des plateformes (pour assurer le fonctionnement régulier de la structure) auprès des organismes et des établissements participants au comité directeur avec des recommandations. Les décisions d'attribution des postes statutaires restent bien évidemment de la responsabilité de ces organismes et établissements.

Qu'est-ce qu'IBiSA ne soutient pas ?

Le budget actuel d'IBiSA ne permet plus de satisfaire des demandes de CDD qualité. Ce type de demande peut être toutefois relayé auprès des organismes. IBiSA ne soutient pas de CDD dont la mission serait d'assurer le service régulier aux utilisateurs. IBiSA ne soutient pas le fonctionnement régulier des plateformes, et en particulier les contrats de maintenance des équipements. Ceux-ci devront être assurés par la facturation adéquate de prestations. Les montants attribués par IBiSA ne peuvent faire l'objet de frais de gestion.

Peut-on modifier le périmètre d'une plateforme IBiSA au moment de répondre à l'appel d'offres ?

Oui, cela peut être l'occasion de regrouper plusieurs plateformes de taille réduite pour obtenir une masse critique suffisante, ou réorienter des activités. Dans certains cas, le rapprochement a pu être recommandée par le Conseil Scientifique d'IBiSA. En cas d'évolution du périmètre, une demande de nouvelle labellisation doit être déposée.

Composition des dossiers scientifiques

Le dossier de présélection devra être déposé sur le site, et se compose d'une brève description des activités de la plateforme et de son organisation. Certaines de ces informations sont extraites automatiquement du site et sont jointes au dossier scientifique pour l'expertise externe.

Le dossier scientifique complet, qui devra être déposé, en anglais, sur le site comprend :

- Une description, des prestations offertes, des spécificités, et pour les plateformes multisites ou les réseaux de plateformes, un descriptif des moyens de pilotage mis en place pour assurer la cohérence de l'ensemble (2 pages maximum).
- Une description de quelques projets phares (5 au maximum) réalisés ou en cours de réalisation sur la plateforme (ces 5 dernières années). Pour chaque projet, le laboratoire porteur, le mode de financement, les publications issues du projet seront indiquées ainsi que la contribution de la plateforme à la réalisation du projet (3 pages maximum, références comprises).
- Une description des développements méthodologiques ou mises à niveau techniques envisagées pour les 3 ans à venir, avec les prévisions de besoins.

- Une justification de l'achat d'équipement complémentaire : nature de l'équipement, équipes utilisatrices, projets scientifiques en cours ou prévus justifiant l'achat du matériel, complémentarité avec les équipements déjà disponibles sur la plateforme et dans l'environnement. Doivent être aussi indiqués une description des personnels qui prendront en charge le nouveau matériel et un plan de financement précis pour l'achat (coût du matériel (justifié par un devis négocié si le projet le permet)), montant financement acquis ou en cours de demande en précisant les co-financeurs, et le financement demandé à IBiSA). (3 pages maximum).

Dans le cas d'une demande conjointe avec l'appel à projets Equipement de l'ITMO Cancer, elle doit être explicitement mentionnée dans le dossier IBiSA et le volet description et/ou activités devra décrire les activités relatives aux recherches sur le cancer de façon quantitative afin que le conseil scientifique puisse se coordonner avec le comité d'évaluation de l'appel à projets Equipement ITMO Cancer si nécessaire pour un co-financement éventuel.